

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 20 JUIN 2014 – 19 HEURES

Présents : *T. Péronne – A. Peyle – F. Martin - P. Riot – A. Bertrand – P. Haury – P. Lansade– A. Le Guern – Y. Peymaud– J. Legay*

Absents excusés : *S. De Royer-Dupré (Pouvoir à Thierry Péronne)*

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19 heures 05

Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance	Annie LE GUERN
Approbation PV dernière réunion	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que la feuille des présents de la séance du dernier conseil.
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	<ul style="list-style-type: none">✓ Point sur le multiservice – auberge : création d'une régie, stage de la secrétaire de mairie pour l'obtention du permis d'exploitation,✓ Rythmes scolaires : lecture de la réponse de Mr le Recteur de l'académie de Limoges.✓ Collège Jean Monnet : réunion d'information sur le devenir du collège au vue des effectifs prévisionnels en baisse le 30 juin. Le 28juin : journée portes ouvertes✓ Courrier Henri POITOU concernant le puisard de Chauverne. Les travaux seront réalisés dès que possible. Un courrier sera adressé au SDIS pour demander s'il existe d'autres problèmes sur la commune.✓ Décès Mme LECARDEUR : le Maire, son conseil municipal et les employés communaux avait acheté une plante pour Mme LECARDEUR ; Remerciements de la famille✓ Travaux prévus (SIERS) Route de Tourtoueiroux (1632 €), route du Masginier (1032 €), piste du Chataignaud (3220 €), avant le Pont de Judet (4246.50 €), route du village des Cards (1402 €), la piste de Garnaud (3010.50€), allée du cimetière (1519 €), parking ateliers municipaux (4015.20 €), piste Garnaud-Manerbe (16500 €), rue des Lignièrès (2808 €), mairie (2680 €), route de Peyrusse (15540 €) pour un total de 59.587 €✓ Marché d'été : il aura lieu tous les lundis de 18 à 20h30, place de la Halle.
<u>Elections sénatoriales</u>	<u>Election du délégué du conseil municipal et de ses suppléants (3) en vue de l'élection des sénateurs.</u> Monsieur Thierry Péronne est élu délégué de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX Madame Pascale HAURY, Monsieur Alain PEYLE et Monsieur Patrice LANSADE sont élus suppléants

DELIBERATIONS

VENTE DU HAMEAU DE GITES

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	10
NON	1

Monsieur Sébastien LEMAIRE présente son projet au conseil municipal : Création d'une mini ferme, parking, terrains de sports, piscine et abri sanitaire, ainsi qu'une salle commune. 1400 nuits nécessaires pour équilibrer le budget. Montant des travaux estimés 550.000 €.

Après le départ de Mr Lemaître, le maire donne connaissance de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2013 décidant de la vente des gîtes à Creuse Gîtes Nature, en fixant les modalités et donne lecture d'un courrier de Mr Lemaître qui demande au Conseil Municipal de nouvelles conditions de paiement pour l'acquisition des cinq gîtes de la commune :

		Ancien financement		Nouveau financement	
1	2014	15 000,00 €		7 000,00 €	
2	2015	5 000,00 €	20 000,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €
3	2016	5 000,00 €	25 000,00 €	7 000,00 €	21 000,00 €
4	2017	5 000,00 €	30 000,00 €	7 000,00 €	28 000,00 €
5	2018	5 000,00 €	35 000,00 €	7 000,00 €	35 000,00 €
6	2019	5 000,00 €	40 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
7	2020	5 000,00 €	45 000,00 €	7 000,00 €	49 000,00 €
8	2021	5 000,00 €	50 000,00 €	7 000,00 €	56 000,00 €
9	2022	5 000,00 €	55 000,00 €	7 000,00 €	63 000,00 €
10	2023	5 000,00 €	60 000,00 €	7 000,00 €	70 000,00 €
11	2024	40 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €
		100 000,00 €		100 000,00 €	

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le conseil municipal accepte à DIX voix pour, UNE contre le nouveau financement demandé par Mr LEMAITRE.

Le conseil sera vigilant quant aux garanties indiquées dans l'acte (hypothèque de 1^{er} rang, et action résolutoire éventuellement)

Le notaire sera contacté pour une signature conjointe avec la communauté de communes.

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

**Embauche d'un adjoint administratif
du 1^{er} juillet 2014 au 30 septembre 2014
14/35ème**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	0

***DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR
UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(en application de l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du
26/01/1984)***

Le Conseil Municipal ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dû notamment à l'étude et aux montages des nouveaux dossiers du conseil municipal ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) à compter du 01 juillet 2014.

Cet agent assurera des fonctions d'accueil du public au secrétariat de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 - correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - catégorie C - échelle 3

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Rapport annuel sur le prix et la
qualité de l'eau**

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel établi par le Syndicat intercommunal des Eaux de l'Ardour pour l'exercice 2013, conformément au Décret no 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal donne acte à Monsieur le Président du SIE de l'Ardour de la communication du rapport sur le prix et la qualité l'eau potable de l'exercice 2013

Prochaine réforme territoriale

**Motion proposée par le Conseil
Général de la Creuse**

Le Maire donne lecture au conseil de la motion en faveur du maintien, sur les espaces ruraux, d'une action publique départementale de proximité et de solidarité et d'un conseil général, adoptée par l'assemblée départementale lors de sa session du 19 mai 2014.

Projet de Motion du conseil municipal relative au projet de réforme territoriale :

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

CONSIDERANT les annonces du Président de la République relatives aux perspectives de réforme de l'organisation territoriale de notre pays,
 CONSIDERANT la pertinence que conserve le département, entité historique et géographique de référence, qui demeure un territoire de projet de développement,
 RAPPELANT les efforts réalisés par le conseil Général de la Creuse pour assumer l'ensemble de ses missions obligatoires sans renoncer à certaines actions volontaristes indispensables à la vitalité de nos zones rurales, particulièrement en matière d'aide aux communes et intercommunalités, de soutien aux associations sportives et culturelles, d'économie, de tourisme et d'environnement,
 RAPPELANT que son niveau d'investissement a été maintenu au même niveau depuis plusieurs années, afin de maintenir l'attractivité de nos territoires, en dépit de ressources budgétaires de moins en moins dynamiques,
 CONSTATANT que les Français placent aujourd'hui très majoritairement leur confiance dans l'action menée par les élus locaux (maires, conseillers municipaux, conseillers généraux)
 LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres présents ou représentés
 EST FAVORABLE à une réforme territoriale qui puisse marquer une nouvelle étape de décentralisation, de façon à rendre plus lisible, plus efficace et moins coûteuse l'organisation institutionnelle de notre pays,
 PREND ACTE de la volonté du gouvernement de modifier la taille des intercommunalités et de conforter la place des communes dans l'architecture territoriale de notre pays,
 DESAPPROUVE la perspective de suppression, renvoyée à une hypothétique révision constitutionnelle à l'horizon 2020, des Conseils Généraux, alors qu'ils doivent demeurer les échelons de proximité et de solidarité, les garants de la cohésion sociale et de l'équilibre des territoires,
 AFFIRME que cette suppression ne sera source d'aucune économie significative d'argent public, et qu'elle risque d'obérer la qualité des services de proximité rendus par les Conseils généraux et leurs agents,
 REAFFIRME son attachement au maintien de la clause de compétence générale,
 DENONCE les propos visant à mettre en cause l'implication et le rôle des élus locaux pour justifier la diminution de leur nombre,
 DEMANDE au gouvernement de mettre en œuvre une concertation approfondie avec l'ensemble des élus locaux quant aux évolutions à venir sur les transferts de compétences et les modalités financières qu'elles impliquent,
 DEMANDE au Gouvernement :
 Le maintien du Conseil départemental sur les espaces ruraux et d'une action publique départementale de proximité et de solidarité dans un département comme la Creuse.

Motion relative au projet de réforme territoriale
Proposée par le Groupe de la Droite Républicaine
du Conseil Général de la Creuse
Adressée au Président de la République et au Premier Ministre

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	
NON	11

Après délibération, le conseil ne souhaite pas prendre cette motion.

(CONSIDÉRANT le projet de réforme territoriale visant à clarifier l'organisation des compétences exercées par les différentes collectivités, imposé sans aucune concertation par le Président de la République et le Premier Ministre et ce, en contradiction avec le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales,
 CONSIDÉRANT l'incohérence totale du projet de rapprochement des régions Limousin, Centre et Poitou-Charentes alors qu'une grande région Massif Central permettrait de valoriser le département de la Creuse,
 CONSIDÉRANT que dans le même temps les 4 départements du Poitou-Charentes souhaitent leur rattachement à la région Aquitaine ce qui conduirait à l'explosion de la grande Région voulue par l'Élysée et Matignon,
 CONSIDÉRANT que la suppression annoncée des conseils généraux va totalement à l'encontre du besoin de proximité des territoires ruraux tels que la Creuse (alors que la création du conseiller territorial proposée par le précédent gouvernement et annulée par François Hollande et sa majorité, permettait le rapprochement région et département),
 CONSIDÉRANT l'absence totale de visibilité sur les futures compétences des départements, des communautés de communes, des Pays et des Régions,
 La commune de CHATELUS LE MARCHEIX (Creuse)
 AFFIRME la nécessité de voir aboutir une réforme cohérente des collectivités au regard d'une triple nécessité : réaliser des économies, simplifier la vie administrative, disposer de pôles de population cohérents à l'échelon national et européen.
 EXIGE que cette réforme soit conduite dans la transparence et le respect des élus et des populations, demande à ce qu'un calendrier et un cap précis soient fixés en matière de suppression de certains échelons et de compétences transférées.
 EXIGE la consultation de la population creusoise par le biais d'un référendum avant d'acter tout rattachement à une quelconque région.)

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massives des dotations de l'État

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.
 En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité

	<p>d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).</p> <p>La commune de CHATELUS LE MARCHEIX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; - elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ; - enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi. <p>La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.</p> <p>En outre, la commune de CHATELUS LE MARCHEIX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que la commune de CHATELUS LE MARCHEIX soutient les demandes de l'AMF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réexamen du plan de réduction des dotations de l'État, - arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, - réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.
<p><u>Embauche de trois adjoints d'animation</u> <u>du 1^{er} juillet 2014 au 30 août 2014</u> <u>25/35ème</u></p> <p>DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A</p>	<p><i>Le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement de projet d'ouverture du multiservice-auberge.</i></p> <p><i>À ce titre il y a lieu de recruter du personnel.</i></p> <p><i>Il a pris contact avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour savoir dans quelles conditions les agents peuvent être recrutés</i></p> <p>Le Conseil Municipal ;</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;</p>

UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
(en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du
26/01/1984)

Période d'essai de 8 jours

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un maximum de trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'ouverture du multiservice – auberge appartenant à la commune de Chatelus le Marcheix

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un maximum de trois agents contractuels dans le grade des adjoints d'animation (catégorie C, échelle 3), sur un poste à temps non complet de 25 /35^{ème} chacun, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois allant du 1er juillet 2014 au 31 août 2014 inclus.

Ces agents assureront les fonctions d'animation du multiservice – auberge appartenant à la commune de CHATELUS LE MARCHEIX

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 330 – correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe – catégorie C – échelle 3

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LOCATION DU CHAPITEAU
DEFINITION DES TARIFS

Membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Le maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention qui pourrait être établie pour la location du chapiteau.

Après délibération le Conseil Municipal décide de modifier les points suivants

« Location réservée aux particuliers de la commune et chapiteau monté sur la commune ».

« Associations externes : sur avis de la commission »

« Minimum de la demande de réservation de 3 semaines à l'avance »

Le conseil municipal fixe les tarifs de location suivants :

Pour les Particuliers de la commune

- forfait Week-end : 300 €
- journée complémentaire : 100 €

Associations externes : 400 €

Associations communales : Gratuit

Chèque de caution : 1.000 €

Montage pour les associations du village : les services techniques

Pour les particuliers et les associations externes à la commune – indemnité de montage :

+ 200 € si une personne des services techniques doit aider et 500 € si tout le personnel

« Soirées autorisées suivant réglementation en vigueur sur la commune »

Questions diverses

Pas de délibération

GESTION DU CHAPITEAU, DE LA SALLE
JANISSON et de son équipement

Patrice LANSADE – RIOT Philippe – Alain PEYLE et Sylvain de ROYER-DUPRÉ

EXPOSITION « LA GRANDE GUERRE »	Une exposition sera organisée en novembre.
Devis pour isolation locaux Impact conseil	Entreprise BIGEY (formule 1) : 3.101,74 € Entreprise BIGEY (formule 2) : 2.145 € Entreprise FAURE : 2.249,71 € Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis BIGEY, Monsieur le Maire devant négocier de légères modifications. un courrier sera adressé à Mr Faure lui indiquant que d'autres travaux de maçonnerie étant prévus, la commune le consultera à nouveau pour des travaux groupés
Petit déjeuner d'information le lundi 30 juin 2014 au centre de gestion de la fonction publique territoriale	<i>Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une journée d'information dont les thèmes sont les suivants</i> <i>Prévoir la mise en accessibilité des locaux</i> <i>Anticiper le transfert des compétences par le recrutement d'apprentis</i> <i>Les conseillers intéressés peuvent toujours s'inscrire</i>
Opération d'expertise	Lundi 30 juin vers 14 heures 30 – Visite du sinistre déclaré par Mme FOLCH par les experts des assurances. Monsieur le Maire et un adjoint assisteront à cette rencontre.
Historique Marchois	Don à l'école de la somme de 450 €. Le Conseil Municipal remercie les généreux donateurs.
Maintenance des extincteurs	Devis de Mr Daniel FOURNIER -
Le limousin à Vélo	Passage à Châtelus. Monsieur le Maire recevra les organisateurs le 5 juillet
Préparation du prochain Castelmarchois « estival »	Le Maire invite la commission communication à travailler sur la préparation du prochain Castelmarchois avec pour thèmes : l'ouverture du multi-service – le marché – le site internet
EOLIENNES	L'enquête publique complémentaire pour les éoliennes aura lieu du samedi 28 juin au mardi 15 juillet 2014.
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fossé à nettoyer au Chataignaud (Mme Hamon) – ▪ CAFSA (Mr TAILLOT 06.86.16.67.46) pour traitement des branches lors de l'élagage ▪ Une action sur le ramassage des carcasses de voitures est envisagée ▪ Stèle Bongeot : courrier aux gendarmes avec plan d'accès

LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU vendredi 18 juillet 2014 à 19 HEURES 30

La séance est levée à 0h30

La secrétaire de séance,
Annie LE GUERN